



MODIFICATION D'UN DEVIS

Par lbsss

Bonjour,

J'ai des travaux à effectuer sur mon véhicule en panne.
Un diagnostic a été fait, j'ai donc signé un devis de réparation.

Cependant, les réparations n'ayant pas abouties, le devis a été modifié et est donc devenu plus cher.

Mais ayant déjà accepté le premier devis, sont ils dans le droit de m'en faire signer un autre ?

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement